

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Gagné Malenfant

<https://www.cadre21.org/membres/44881355757ddbd0eb507574>

Date d'obtention : 2022-02-04 18:12:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer tout d'abord l'auteur du signalement et la victime.
- On évalue l'incident et on remplit la grille d'évaluation. (L'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation)
- On rencontre les autres personnes concernées (individuellement) s'il y a lieu et on complète la grille avec eux. On leur demande de ne pas divulguer d'information de l'incident pour préserver la vie privée de la victime.
- On rencontre l'instigateur et on remplit la grille d'évaluation ((SI ACTE MALVEILLANT, on contacte la police sans rencontrer l'instigateur.))
- On confisque l'appareil électronique si on croit que celui-ci contient des images de pornographie juvénile afin de stopper rapidement la propagation des images/vidéos afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime
- *ne jamais regarder les photos ou vidéo*
- Lorsque l'intervention est terminée, on contacte le policier responsable de l'établissement. Il fera la sensibilisation sexto et pourra remettre l'appareil électronique tout en s'assurant que la personne supprime toutes photos ou vidéo.
- On contacte les parents de la victime, de l'instigateur et des personnes concernées pour expliquer la situation, le protocole et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- L'uniformité du protocole dans les 3 situations facilite l'intervention (Chacune des étapes du protocole est claire et bien démontrée)
- Chaque situation suit les mêmes étapes.
- L'évaluation se fait avec chacune des personnes concernées afin de recueillir le plus de détails possible
- Dans tous les cas, stopper rapidement la propagation des photos ou vidéos
- Terminer le processus avec la rencontre policière pour sensibiliser au sexto.
- Le protocole est exercé qu'en cas de pornographie juvénile sinon le dossier est traité conformément aux politiques de l'établissement.
- Si un adulte à l'extérieur de l'école est impliqué, une enquête est possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes sont délicate et doivent être faites dans le respect pour préserver l'intégrité et la confidentialité. Il ne faut en aucun cas porter de jugement face à la situation. Lorsque nous sommes avec la victime, être à l'écoute et recueillir toutes les informations/détails possible pouvant aider à l'intervention. Bien accompagner la/les personnes dans le processus.